

Carrelets : un pas vers l'apaisement

CASTETS Le directeur de VNF a tenu à rassurer le président des pêcheurs aux engins et filets

L'échange était bien prévu dans le protocole de la visite. Le directeur-général de Voies navigables de France a accepté de rencontrer et de s'entretenir avec Marc Trely, président de l'association des Pêcheurs aux engins et filets de la Gironde : « Vous savez que vous nous avez fait un mauvais sang d'encre ! » Allusion faite aux dernières annonces de menace de disparition des carrelets.

« J'ai décidé de suspendre la convention d'occupation temporaire du domaine public », a annoncé hier après-midi Marc Papinutti, lors d'un rendez-vous organisé à l'intérieur du local de la capitainerie à



Entrevue hier après-midi dans la capitainerie à Castets. PHOTO P.L.

Castets-en-Dorthe. Une nouvelle de nature à rassurer sans doute les propriétaires de pontons à qui l'on de-

vait soumettre le renouvellement des autorisations pour trois ans, en échange d'une commande d'exper-

tise à leur frais pour une mise aux normes de sécurité des cabanes sur l'eau.

Un règlement intérieur

Pour le directeur général de VNF, il s'agissait à la fois de désamorcer un conflit et d'expliquer « que les conventions seraient reconduites dans leur forme habituelle, mais, il n'est pas question d'accepter une réappropriation individuelle du domaine public qui reste inaliénable. Il ne faut donc pas confondre droit d'usage et droit de propriété ».

Pour Philippe Dorthe, conseiller régional venu se joindre aux deux députés présents, une proposition consiste désormais à créer une commission permanente destinée aux pêcheurs aux engins, dont le rôle sera d'établir un règlement intérieur qui définira une règle commune pour tout le monde.

P.L.